



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 Juin 2017

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	3
RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	5
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE	12
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	15



ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 Juin 2017



RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

30 Juin 2017

SOMMAIRE

1. FAITS MARQUANTS

2. ACTIVITE COMMERCIALE A FIN JUIN 2017

3. RESULTATS GROUPE DIAC

4. PERSPECTIVES ET PRINCIPAUX POINTS d'ATTENTION
POUR LE SECOND SEMESTRE

Les données comparatives au 30 juin 2017 s'entendent par rapport au 30 juin 2016 et portent sur une période de 6 mois.

1. FAITS MARQUANTS

- Augmentation du nombre de dossiers VN/VO qui atteint 227 592, en hausse de +9,0% :
 - Augmentation des immatriculations de l'Alliance (+1,7%),
 - Nette amélioration de la performance commerciale VN (+3,8pts de TI VN à 42,4%),
 - Légère amélioration de la performance commerciale VO (+380 dossiers, soit +0,7%)

- Augmentation de la marge acquise complète à 271.5 Meur (+16,1%).

- Baisse de -4,8Meur* du résultat avant impôts du Groupe Diac à 102,1Meur à fin juin 2017 (1,80% de l'EPM).

*Cette évolution tient compte de la correction apportée sur les comptes 2015 (cf annexe aux comptes consolidés de Diac au 30 juin 2016).

2. ACTIVITE COMMERCIALE A FIN JUIN 2017

Les immatriculations

Le marché automobile toutes marques est en hausse de +3,5% par rapport à fin juin 2013, avec 1,365 millions de véhicules vendus.

Dans ce contexte, Renault atteint un volume de 302 837 immatriculations, pour une part de marché VP+VU en baisse de 0,5 point à 22,2%.

Les ventes de Dacia représentent 65 165 immatriculations, en hausse de +3,7% par rapport à l'année dernière. La part de marché est stable à 4,8%.

45 061 véhicules Nissan ont été immatriculés depuis le début de l'année, en hausse de +2,3% par rapport à l'année dernière. La part de marché de la marque est stable à 3,3%.

L'activité du Groupe Diac

Le Groupe Diac a réalisé 227 592 nouveaux dossiers sur le 1^{er} semestre 2017, contre 208 877 sur le 1^{er} semestre 2016. La performance commerciale du Groupe Diac est en hausse à fin juin 2017, la pénétration VN toutes marques s'établissant à 42,4% (contre 38,6% à fin juin 2016).

Les montants financés s'élèvent à 2,87Geur contre 2,59Geur au 30 juin 2016 (soit +10,6%).

La marge acquise complète s'établit à 271,5Meur en hausse de +37,7Meur, soit +16,1%

▪ En VN Renault,

Le nombre de dossiers financés s'inscrit à 132 549, en hausse de +13,2% par rapport à 2016. Le taux de pénétration sur immatriculations Renault s'établit à 43,8%, en hausse de +4,6 pts par rapport au premier semestre 2016.

- DIAC (73 436 dossiers contre 64 533 au 1^{er} semestre 2016)
- DIAC LOCATION (59 113 dossiers contre 52 518 au 1^{er} semestre 2016)

▪ En VN + VO Nissan, les financements sont en hausse avec 20 761 dossiers réglés, consécutifs à la hausse de la pénétration VN du Groupe DIAC (39,7% à fin juin 2017 contre 35,0% à fin juin 2016) et malgré la baisse des dossiers VO (2 888 en 2017 contre 3 790 dossiers en 2016).

▪ L'activité VO Renault est en hausse par rapport à 2015 avec 45 021 dossiers réglés au 1^{er} semestre 2017.

▪ L'activité Dacia est en légère baisse. Le taux d'intervention VN est en baisse de -0,7 pt passant de 38,8% fin juin 2016 à 38,1% fin juin 2017. Le nombre de dossiers réglés VN /VO au 1^{er} semestre 2017 est en hausse à 28 765 (contre 27 684 au 1^{er} semestre 2016).

▪ Les financements aux réseaux affichent un encours productif moyen de 3,24 Geur (hors affacturage), en hausse de +16,1% par rapport au 1^{er} semestre 2016 :

- Les facturations en volume toutes marques augmentent de +1,4% atteignant 526 387 facturations à fin juin 2017.
- La Durée Moyenne de crédit (DMC) a baissé de -2,4 jours sur l'ensemble des marques pour les produits Véhicules Neufs, Véhicules d'occasion et les Pièces.

▪ **Concernant l'assurance :**

Le TGA (ratio du nombre d'assurances emprunteurs sur les dossiers financés) Renault-Dacia est en très légère baisse entre juin 2016 et juin 2017 (passant de 197% à 196%). Il est aussi en baisse sur Nissan, passant de 173% en juin 2016 à 167% en juin 2017.

Au global, le TGA baisse de -1pt pour atteindre 194% en juin 2017.

3. RESULTATS

Groupe Diac – Présentation financière

Le résultat avant impôts du Groupe Diac s'établit à fin juin 2017 à 102,1Meur, en baisse de -4,8Meur par rapport à fin juin 2016. Cette évolution s'explique par :

▪ **Une marge brute hors services en hausse de +6,4Meur :**

Essentiellement :

- la marge brute financière qui augmente de +7,1Meur sur les activités de financement à la clientèle et réseau, principalement lié à la hausse des volumes des productions du portefeuille.
- la valorisation à la juste valeur des titres participatifs émis par Diac génère cette année une charge de -0,3Meur, soit un effet défavorable de -0,7Meur par rapport à fin juin 2016.

▪ **Une amélioration de +2,2Meur de la marge sur services :**

Essentiellement :

- Une amélioration des commissions d'assurances et d'extensions de garantie liée principalement à l'augmentation des volumes: +3.3Meur,

▪ **Des autres produits et charges bancaires en hausse de +2,4Meur :**

Essentiellement :

- Une augmentation de 3,1Meur de la prime de volume Overlease reçue du constructeur Renault.

▪ **Des coûts de distribution en évolution défavorable de -5,9Meur :**

Essentiellement :

- Une hausse des coûts de distribution étalés liés à l'augmentation des encours et à l'amélioration de la performance commerciale.

- **Un coût du risque en évolution défavorable de -2,9Meur**

Dont Diac +0,6Meur :

- **Activité clientèle** : effet défavorable de -1,6 Meur :
 - *Branche automobile* : -1,3 Meur :
 - Augmentation des masses en recouvrement à - 90 jours,
 - Augmentation des masses à + 90 jours mais hausse du taux de récupération,
 - Contentieux : hausse des mutations.

 - *Facility Management* : -0,9 Meur
 - Impact positif de la cession du portefeuille à BNP Paribas au 1^{er} semestre 2016 non reconduit en 2017.

 - *Sep Novafi* : Ecart favorable de +0,6 Meur

- **Activité Financement réseaux** : effet favorable de +2,2 Meur :
Essentiellement :
 - Diminution du provisionnement collectif : impact de +2,5 Meur,
 - Diminution du provisionnement incidenté : impact de +1,7 Meur,
 - Diminution du provisionnement des encours sous surveillance : +2,2 Meur,
 - Augmentation du provisionnement sur les encours douteux : -4,1 Meur.

Dont Diac Location -3,5 Meur

Cette évolution défavorable s'explique principalement par la hausse des mutations en contentieux.

- **Des frais de fonctionnement en évolution défavorable de -8.2 Meur :**

Essentiellement :

- Augmentation de la masse salariale et des frais d'intérim : -3,2Meur,
- Augmentation des frais et projets informatiques : -1.9 Meur,
- Augmentation des Impôts et taxes : -0,9 Meur.

Les effectifs (y compris RNGM) s'inscrivent à 1 374 CDI/CDD inscrits contre 1 311 à fin juin 2016.

4. PERSPECTIVES ET PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION DU SECOND SEMESTRE

Le premier semestre 2017 a bénéficié d'une hausse du marché toutes marques de 3,5% et devrait se maintenir jusqu'à la fin de l'année. Les immatriculations de l'Alliance devraient bénéficier du dynamisme du marché français sur le second semestre.

Dans ce contexte, il conviendra de poursuivre les actions promotionnelles sur les véhicules neufs et d'occasion engagées au cours du 1er semestre sur les cibles particuliers et artisans commerçants et continuer d'améliorer la performance sur les services associés aux financements.



**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR
L'INFORMATION FINANCIERE
SEMESTRIELLE**

30 Juin 2017

KPMG S.A.
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS6055
92066 Paris-La Défense Cedex
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

DIAC S.A.

Siège social : 14, avenue du Pavé Neuf - 93168 Noisy-Le-Grand Cedex
Capital social : €61 000 000

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017

Période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de DIAC S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris La Défense, le 28 juillet 2017

Paris La Défense, le 28 juillet 2017

KPMG S.A.

Ernst & Young Audit

Valéry Foussé
Associé

Bernard Heller
Associé



COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSES

30 Juin 2017

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	3
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	19
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	20
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	21
1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS	21
2. FAITS MARQUANTS	21
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES	21
4. STRUCTURE DU GROUPE	24
5. ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	24
6. REFINANCEMENT	25
7. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	26

BILAN CONSOLIDE

ACTIF - En millions d'euros	Notes	06/2017	12/2016
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2	2 380	2 521
Prêts et créances sur la clientèle	3 et 4	12 540	11 449
Créances d'impôts courants	5	4	28
Créances d'impôts différés	5	2	9
Créances fiscales hors impôts courants	5	93	144
Comptes de régularisation et actifs divers	5	360	256
Opérations de location opérationnelle	3 et 4	312	263
Immobilisations corporelles et incorporelles		17	18
TOTAL ACTIF		15 708	14 688

PASSIF - En millions d'euros	Notes	06/2017	12/2016
Dettes envers les établissements de crédit	6.1	11 633	10 408
Dettes envers la clientèle	6.2	25	21
Dettes représentées par un titre	6.3	2 236	2 310
Dettes d'impôts courants	7		
Dettes d'impôts différés	7	288	278
Dettes fiscales hors impôts courants	7	2	1
Comptes de régularisation et passifs divers	7	468	674
Provisions	8	40	46
Provisions techniques des contrats d'assurance	8		
Dettes subordonnées	10	12	12
Capitaux propres		1 004	938
- Dont capitaux propres part des actionnaires de la société mère		1 004	938
<i>Capital souscrit et réserves liées</i>		61	61
<i>Réserves consolidées et autres</i>		872	764
<i>Gains ou pertes latents</i>		(4)	(4)
<i>Résultat de l'exercice</i>		75	117
TOTAL PASSIF		15 708	14 688

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	06/2017	06/2016	12/2016
Intérêts et produits assimilés	16	186	194	377
Intérêts et charges assimilés	17	(91)	(92)	(182)
Commissions (Charges)		(1)	(1)	(1)
Produits des autres activités	18	212	195	380
Charges des autres activités	18	(118)	(113)	(232)
PRODUIT NET BANCAIRE		188	183	342
Charges générales d'exploitation	19	(70)	(62)	(133)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(2)	(3)	(5)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		116	118	204
Coût du risque	20	(14)	(11)	(24)
RESULTAT D'EXPLOITATION		102	107	180
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés				
RESULTAT AVANT IMPOTS		102	107	180
Impôts sur les bénéfices	21	(27)	(39)	(63)
RESULTAT NET		75	68	117
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle				
Dont part des actionnaires de la société mère		75	68	117
Résultat net par action (1) et en euros		18,72	17,31	29,15
Résultat net dilué par action et en euros		18,72	17,31	29,15

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En millions d'euros	06/2017	06/2016	12/2016
RESULTAT NET	75	68	117
Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies		(1)	(2)
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>		<i>(1)</i>	<i>(2)</i>
Autres éléments du résultat global		(1)	(2)
RESULTAT GLOBAL	75	67	115
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle			
Dont part des actionnaires de la société mère	75	67	115

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital (1)	Réserves liées au capital	Réserves consolidées (2)	Ecart de conversion	Gains ou pertes latents ou différés	Résultat net <small>(Part des actionnaires de la société mère)</small>	Capitaux propres <small>(Part des actionnaires de la société mère)</small>	Capitaux propres <small>(Part des part. ne donnant pas le contrôle)</small>	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2015	61		688		(2)	112	859		859
Affectation du résultat de l'exercice précédent			112			(112)			
Capitaux propres au 1 janvier 2016	61		800		(2)		859		859
Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies					(1)		(1)		(1)
Résultat de la période avant affectation						68	68		68
<i>Résultat global de la période</i>					<i>(1)</i>	<i>68</i>	<i>67</i>		<i>67</i>
Capitaux propres au 30 juin 2016	61		800		(3)	68	926		926
Ecart actuariel régimes de retraite à prestations définies					(1)		(1)		(1)
Résultat de la période avant affectation						49	49		49
<i>Résultat global de la période</i>					<i>(1)</i>	<i>49</i>	<i>48</i>		<i>48</i>
Distribution de la période			(36)				(36)		(36)
Capitaux propres au 31 décembre 2016	61		764		(4)	117	938		938
Affectation du résultat de l'exercice précédent			117			(117)			
Capitaux propres au 1 janvier 2017	61		881		(4)		938		938
Résultat de la période avant affectation						75	75		75
<i>Résultat global de la période</i>						<i>75</i>	<i>75</i>		<i>75</i>
Distribution de la période			(9)				(9)		(9)
Capitaux propres au 30 juin 2017	61		872		(4)	75	1 004		1 004

(1) Le capital social de DIAC S.A de 61 millions d'euros est composé de 4.000.000 actions de 15,25 euros entièrement libérées et détenues par RCI Banque SA.

(2) L'Assemblée Générale du 22 mai 2017 fixe le dividende au titre de l'exercice 2016 à 45,08 millions d'euros. Un acompte de 36 millions d'euros avait été décidé par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2016 et versé le 20 décembre 2016. Le solde de 9,08 millions d'euros a été versé le 23 mai 2017.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	06/2017	06/2016	12/2016
Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	75	68	117
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2	3	5
Dotations nettes aux provisions	(3)	(3)	(25)
Produits et charges d'impôts différés	17	8	30
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	1	2	(1)
Capacité d'autofinancement	92	78	126
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	(274)	(42)	60
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	(257)	(34)	70
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 301	429	1 251
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	110	(99)	(22)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	1 191	528	1 273
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 141)	(941)	(1 412)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(1 143)	(937)	(1 408)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	2	(4)	(4)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(33)	25	(43)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres	(74)	97	26
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	41	(72)	(69)
Diminution / augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	127	(487)	(204)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(55)	(453)	(17)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(2)	(4)	(5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(2)	(4)	(5)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(9)		(36)
- Dividendes versés	(9)		(36)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(9)		(36)
Effet des var. des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)			1
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)	(66)	(457)	(57)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	118	175	175
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	118	175	175
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	52	(282)	118
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	181	248	211
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(129)	(530)	(93)
Variation de la trésorerie nette	(66)	(457)	(57)

La ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est composé d'opérations au jour le jour est de dépôts à vue. Ces éléments constitutifs sont présentés en notes 2 et 6.1.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

DIAC S.A, société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 61 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 702 002 221.

Le siège social de DIAC S.A est situé au 14, avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand CEDEX.

DIAC S.A a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés condensés semestriels du groupe DIAC S.A au 30 juin portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés condensés semestriels du groupe DIAC au 30 juin 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 juillet 2017 qui a autorisé leur publication.

Les comptes consolidés du groupe DIAC, pour l'année 2016, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 mars 2017 et approuvés à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2017. Cette dernière a voté la distribution d'un dividende de 11,27 euros par action, soit un total de 45,08 millions d'euros.

2 FAITS MARQUANTS

En raison de l'augmentation de son activité leasing en France, et pour respecter les ratios règlementaires de capitaux propres de sa filiale, Diac va augmenter son capital de 250 Millions d'euros en septembre 2017.

3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes intermédiaires au 30 juin 2017 sont établis selon les principes de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comprennent pas toutes les informations requises lors de la préparation des comptes consolidés annuels et doivent donc être lus de manière concomitante avec les états financiers au 31 décembre 2016.

Les états financiers du groupe DIAC arrêtés au 31 décembre 2016 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2016 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes. A l'exception des changements mentionnés ci-après, les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

A – Evolutions des principes comptables

Le groupe DIAC applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2017.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 1er janvier 2017	
Amendement d'IAS 7	Initiative concernant les informations à fournir
Amendement d'IAS 12	Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre des pertes latentes

Améliorations annuelles 2014-2016

Diverses dispositions

A ce jour, aucun de ces textes n'a eu d'impact significatif sur les comptes consolidés à fin juin 2017.

Par ailleurs, le groupe étudie actuellement la mise en œuvre des nouvelles normes IFRS applicables prochainement.

Nouvelles normes IFRS adoptées par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
IFRS 9	Instruments financiers	1 ^{er} janvier 2018 ⁽¹⁾
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1 ^{er} janvier 2018 ⁽¹⁾

(1) Application par anticipation possible.

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 en remplacement de la norme IAS 39 « Instruments financiers: comptabilisation et évaluation », regroupe les trois phases suivantes : classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture. La macro-couverture fait l'objet d'un projet séparé par l'IASB.

La norme IFRS 9 dont la date d'application obligatoire sera le 1er janvier 2018, a été adoptée par l'Union Européenne. Son impact sur les états financiers de RCI Banque est en cours d'analyse.

Les modifications apportées par IFRS 9 incluent :

- une approche pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels : les prêts et les titres de dette qui ne sont pas considérés comme « basiques » au sens de la norme (Solely Payments of Principal and Interest) seront ainsi mesurés à la juste valeur par résultat tandis que les prêts et titres de dette « basiques » seront mesurés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres en fonction du modèle de gestion de ces actifs. Les modifications relatives aux passifs financiers concernent les passifs évalués à la juste valeur par résultat pour lesquels la variation du risque de crédit propre doit être constatée en capitaux propres.
- un modèle unique de dépréciation du risque de crédit : IFRS 9 permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un modèle de provisionnement prospectif, fondé sur les pertes de crédit attendues :
 - o Le nouveau modèle de dépréciation imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.
 - o Les pertes de crédit attendues à maturité devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale.
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture : le modèle d'IFRS 9 a pour objectif de mieux refléter la gestion des risques, notamment en élargissant les instruments de couverture éligibles. Dans l'attente d'une future norme relative à la macro-couverture, IFRS 9 permet de maintenir les règles actuelles (IAS 39) de la comptabilité de couverture à toutes ses relations de couvertures ou seulement aux relations de macro-couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. Elles visent à permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre l'incidence du risque de crédit sur le montant, l'échéance et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs.

Conscient de l'enjeu majeur que la norme IFRS 9 représente pour les institutions bancaires, le groupe DIAC a lancé son projet IFRS 9 dès le dernier trimestre 2015. Il s'agit d'une structure projet commune aux filières Risque et Finance.

Des comités de pilotage réunissant les responsables des Fonctions Risques et Finance ont été mis en place, ainsi que des comités opérationnels dédiés aux différentes problématiques liées à la mise en œuvre de la nouvelle norme.

Au cours du premier trimestre 2016, les premiers travaux ont porté essentiellement à ce stade sur les principes de classement et d'évaluation, la revue des instruments financiers actuellement utilisés au regard de ces principes et enfin sur la définition de la méthodologie du nouveau modèle de provisionnement.

Au cours du deuxième semestre 2016, le groupe a poursuivi la revue de ses portefeuilles d'actifs financiers pour déterminer leurs futurs classements et modes d'évaluation sous IFRS 9. Par ailleurs, les travaux de calibrage et de validation du cadre méthodologique définissant les règles d'appréciation de la dégradation du risque de crédit et de détermination des pertes attendues à un an et à maturité sont en cours de finalisation pour l'activité Clientèle et Réseau. Le groupe a fait le choix de s'appuyer sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche prudentielle IRBA (méthode avancée du calcul du ratio de solvabilité), ce qui représente une très grande majorité des encours clientèle du groupe. Ce dispositif sera également appliqué, de manière plus simplifiée, aux portefeuilles pour

lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois sera complété des dispositions spécifiques à IFRS 9 et notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Au cours du premier semestre 2017, les travaux de calibrage et de validation du cadre méthodologique définissant les règles d'appréciation de la dégradation du risque de crédit et de détermination des pertes attendues à un an et à maturité ont pu être finalisés pour l'activité Clientèle et Réseau. De plus, les études de cadrage pour l'adaptation des systèmes d'information et processus ont été finalisées et certains développements informatiques ont été entamés. La déclinaison opérationnelle du projet est prévue au cours du deuxième semestre 2017.

A ce stade du projet de mise en œuvre de la norme IFRS 9, les conséquences chiffrées de son application ne peuvent être raisonnablement estimées.

Cette norme est applicable au 1^{er} janvier 2018 et peut être appliquée par anticipation. Le groupe n'a pas arrêté les modalités de transition qu'il appliquera.

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec les clients » :

Le 29 octobre 2016, l'Union Européenne a publié au Journal Officiel la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec les clients ». Cette norme remplacera les normes IAS 11 et IAS 18 et les interprétations IFRIC et SIC associées. Elle propose une nouvelle approche de reconnaissance des revenus décrite en cinq étapes. Celle-ci pourrait avoir notamment des impacts sur les modalités de reconnaissance des revenus relatifs aux contrats contenant plusieurs obligations de performance avec des prix de transaction ayant une composante variable ainsi que sur les contrats comprenant une composante de financement. IFRS 15 présente également une nouvelle approche du traitement comptable de la garantie en distinguant la garantie de type assurance et la garantie de type service.

Les travaux d'analyse actuellement en cours ne conduisent pas à identifier des changements majeurs dans la reconnaissance des revenus.

Cette norme est applicable au 1^{er} janvier 2018 et peut être appliquée par anticipation. Le groupe envisage d'appliquer cette nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2018 selon la méthode rétrospective.

IFRS 16 « Contrats de location » :

Par ailleurs, le groupe étudie la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » dont l'adoption par l'Union Européenne est prévue courant 2017.

Nouvelles normes IFRS non adoptées par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
IFRS 16	Contrats de location	1 ^{er} janvier 2019

Le 16 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui remplacera la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer, côté preneur, la distinction précédemment faite entre les contrats de location simple et les contrats de location financement. Selon IFRS 16, un preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une dette financière représentative de l'obligation locative. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti et l'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée de location, actualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé ou au taux d'emprunt marginal sinon.

Cette norme est en revanche très proche de la norme existante pour le traitement des contrats de location côté bailleur. Les travaux d'analyse actuellement en cours ne conduisent pas à identifier des changements majeurs.

Cette norme est applicable au 1^{er} janvier 2019 et peut être appliquée par anticipation. Le groupe n'envisage pas d'appliquer cette norme par anticipation.

IFRS 17 «contrats d'assurance» :

Nouvelles normes IFRS non adoptées par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
IFRS 17	Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2021

La norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance a été publiée le 18 mai 2017 par l'IASB. Sous réserve d'adoption par

l'Union Européenne, elle entrera en vigueur en 2021, en lieu et place de l'actuelle norme IFRS 4. Le groupe n'envisage pas, à ce stade, d'appliquer cette norme par anticipation.

B. Estimations et jugements

Les principales zones de jugements et d'estimations pour l'établissement des comptes consolidés résumés au 30 juin 2017 sont identiques à celles détaillées dans la note 3-B de l'annexe aux comptes annuels 2016.

C – Changements de présentation

Aucun changement de présentation n'a été apporté à ce jour depuis le 1^{er} Janvier 2017.

4 STRUCTURE DU GROUPE

Evolution du périmètre de consolidation en 2017

- Pas d'évolution en 2017.

5 ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque, qui assure la plus grande partie du refinancement du groupe DIAC, maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

Liquidité

La liquidité du groupe DIAC est gérée en central par RCI Banque.

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

L'extension à huit ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de duration. Par ailleurs le groupe s'est présenté sur les marchés obligataires dans des devises multiples (USD, GBP, CHF, BRL, ARS, KRW, MAD, etc.), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 et désormais déployée dans quatre pays, vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **Appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.

- **Refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.

- **Réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de cash, d'actifs hautement liquides (HQLA), d'actifs financiers, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne et de lignes bancaires confirmées. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.

- **Prix de transfert** : Le refinancement des entités européennes du Groupe est principalement assuré par la Trésorerie Groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le

Comité Financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification.

- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.

- **Plan d'urgence** : Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

Risque au titre de l'activité de crédit

Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis de maintenir la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de stress tests mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans un environnement en évolution permanente, le groupe DIAC a pour objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

Rentabilité

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Le comité de gestion du groupe DIAC suit également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés.

Ces opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le Comité de Contrepartie. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), RCI Banque investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres était inférieure à un an.

En outre, RCI Banque a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

6 Refinancement

Aucun refinancement matériel externe au groupe Diac n'a été réalisé au cours du semestre.

7 NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Note 1 : Secteurs opérationnels

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 06/2017
Encours productif moyen	7 864	3 241		11 105
Produit net bancaire	161	27		188
Résultat brut d'exploitation	96	20		116
Résultat d'exploitation	82	20		102
Résultat avant impôts	81	21		102

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 06/2016
Encours productif moyen	6 883	2 791		9 674
Produit net bancaire	158	25		183
Résultat brut d'exploitation	99	19		118
Résultat d'exploitation	90	17		107
Résultat avant impôts	90	17		107

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2016
Encours productif moyen	7 192	2 737		9 929
Produit net bancaire	292	50		342
Résultat brut d'exploitation	166	38		204
Résultat d'exploitation	142	38		180
Résultat avant impôts	142	38		180

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe Diac provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe Diac tels que présentés aux notes 3 et 4 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

1.2 - Segmentation géographique

L'intégralité des opérations du groupe Diac est réalisée en France.

Note 2 : Prêts et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros	06/2017	12/2016
Créances à vue sur les établissements de crédit	181	211
Comptes ordinaires débiteurs	181	211
Créances à terme sur les établissements de crédit	2 199	2 310
Comptes et prêts à terme	2 198	2 309
Créances rattachées	1	1
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)	2 380	2 521
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>2 199</i>	<i>2 362</i>

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste «Trésorerie et équivalents de trésorerie» figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à 148 millions d'euros au 30 juin 2017 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Note 3 : Opérations avec la clientèle et assimilées

En millions d'euros	06/2017	12/2016
Prêts et créances sur la clientèle	12 540	11 449
Opérations avec la clientèle	6 319	5 913
Opérations de location financière	6 221	5 536
Opérations de location opérationnelle	312	263
Total opérations avec la clientèle et assimilées	12 852	11 712

La valeur brute des encours restructurés, suite à l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 89 millions d'euros et est dépréciée à hauteur de 27 millions d'euros au 30 juin 2017.

Au 30 juin 2017, les financements réseaux nets de provisions s'élèvent à 3 598 millions d'euros contre 3 379 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Au 30 juin 2017, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 103 millions d'euros contre 104 millions d'euros au 30 juin 2016.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe DIAC. Au 30 juin 2017, cette participation s'élève à 38 millions d'euros contre 17 millions d'euros au 30 juin 2016.

3.1 - Opérations avec la clientèle

En millions d'euros	06/2017	12/2016
Créances sur la clientèle	6 364	5 972
Affacturage	484	207
Autres crédits à la clientèle	5 706	5 580
Comptes ordinaires débiteurs	42	49
Créances douteuses et compromises	132	136
Créances rattachées sur clientèle	6	6
Autres crédits à la clientèle	6	6
Eléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle	104	92
Etalement des frais de dossiers et divers	(23)	(23)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(1)	(1)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	128	116
Dépréciation des créances sur la clientèle	(155)	(157)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(54)	(54)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(101)	(103)
Total net des créances sur la clientèle	6 319	5 913

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'alliance Renault-Nissan.

3.2 - Opérations de location financière

En millions d'euros	06/2017	12/2016
Créances sur opérations de location financière	6 222	5 527
Crédit-bail et location longue durée	6 141	5 453
Créances douteuses et compromises	81	74
Créances rattachées sur opérations de location financière	4	5
Crédit-bail et location longue durée	4	5
Eléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière	53	58
Etalement des frais de dossiers et divers	8	
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(58)	(31)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	103	89
Dépréciation des créances sur opérations de location financière	(58)	(54)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(9)	(8)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(49)	(46)
Total net des créances sur opérations de location financière	6 221	5 536

3.3 - Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	06/2017	12/2016
Immobilisations données en location	311	263
Valeur brute des immobilisations données en location	378	318
Amortissements sur immobilisations données en location	(67)	(55)
Créances sur opérations de location opérationnelle	4	3
Créances saines	4	3
Dépréciation des opérations de location opérationnelle	(3)	(3)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(3)	(3)
Total net des opérations de location opérationnelle	312	263

Note 4 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 06/2017
Valeur brute	9 378	3 647	43	13 068
Créances saines	9 167	3 646	42	12 855
Créances douteuses	44		1	45
Créances compromises	167	1		168
<i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>2,25%</i>	<i>0,03%</i>	<i>2,33%</i>	<i>1,63%</i>
Dépréciation sur base individuelle	(160)	(22)	(1)	(183)
Dépréciation créances non douteuses	(12)	(21)		(33)
Dépréciation créances douteuses	(22)		(1)	(23)
Dépréciation créances compromises	(126)	(1)		(127)
Dépréciation collective sectorielle	(5)	(28)		(33)
Dépréciation des créances	(5)	(28)		(33)
Total des valeurs nettes (*)	9 213	3 597	42	12 852
<i>(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>19</i>	<i>483</i>	<i>16</i>	<i>518</i>

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2016
Valeur brute	8 444	3 429	53	11 926
Créances saines	8 239	3 426	51	11 716
Créances douteuses	46	2	1	49
Créances compromises	159	1	1	161
<i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>2,43%</i>	<i>0,09%</i>	<i>3,77%</i>	<i>1,76%</i>
Dépréciation sur base individuelle	(160)	(23)		(183)
Dépréciation créances non douteuses	(12)	(22)		(34)
Dépréciation créances douteuses	(22)			(22)
Dépréciation créances compromises	(126)	(1)		(127)
Dépréciation collective sectorielle	(4)	(27)		(31)
Dépréciation des créances	(4)	(27)		(31)
Total des valeurs nettes (*)	8 280	3 379	53	11 712
<i>(*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)</i>	<i>28</i>	<i>381</i>	<i>20</i>	<i>429</i>

L'information sectorielle est détaillée en note 1.

La classification «Autres» regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le groupe Renault.

Note 5 : Comptes de régularisation et actifs divers

En millions d'euros	06/2017	12/2016
Créances d'impôts et taxes fiscales	99	181
Créances d'impôts courants	4	28
Créances d'impôts différés	2	9
Créances fiscales hors impôts courants	93	144
Comptes de régularisation et actifs divers	360	256
Autres débiteurs divers	221	142
Comptes de régularisation actif	18	13
Valeurs reçues à l'encaissement	121	101
Total des comptes de régularisation et actifs divers (*)	459	437
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>158</i>	<i>105</i>

Note 6 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre**6.1 - Dettes envers les établissements de crédit**

En millions d'euros	06/2017	12/2016
Dettes à vue envers les établissements de crédit	129	93
Comptes ordinaires créditeurs	106	36
Autres sommes dues	23	57
Dettes à terme envers les établissements de crédit	11 504	10 315
Comptes et emprunts à terme	11 454	10 263
Dettes rattachées	50	52
Total des dettes envers les établissements de crédit (*)	11 633	10 408
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>11 475</i>	<i>10 220</i>

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste «Trésorerie et équivalents de trésorerie» figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

6.2 - Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	06/2017	12/2016
Comptes créditeurs de la clientèle	19	17
Comptes ordinaires créditeurs	19	17
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	6	4
Autres sommes dues à la clientèle	3	2
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	3	2
Total des dettes envers la clientèle (*)	25	21
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>3</i>	<i>2</i>

6.3 - Dettes représentées par un titre

En millions d'euros	06/2017	12/2016
Titres de créances négociables (1)	168	140
Certificats de dépôt	103	102
BMTN et assimilés	65	38
Autres dettes représentées par un titre (2)	2 068	2 170
Autres dettes représentées par un titre	2 067	2 169
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	1	1
Total des dettes représentées par un titre (*)	2 236	2 310
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>1 906</i>	<i>1 901</i>

(1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par Diac S.A..

(2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation française (DIAC S.A).

Note 7 : Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	06/2017	12/2016
Dettes d'impôts et taxes fiscales	290	279
Dettes d'impôts différés	288	278
Dettes fiscales hors impôts courants	2	1
Comptes de régularisation et passifs divers	468	674
Dettes sociales	33	31
Autres créiteurs divers	100	87
Comptes de régularisation passif	140	141
Dettes rattachées sur autres créiteurs divers	195	415
Total des comptes de régularisation et passifs divers (*)	758	953
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>107</i>	<i>293</i>

Note 8 : Provisions

En millions d'euros	12/2016	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	06/2017
			Utilis ées	No n Utilis ées		
Provisions sur opérations bancaires	8	5		(6)		7
Autres provisions	8	5		(6)		7
Provisions sur opérations non bancaires	38	1	(1)	(5)		33
Provisions pour engagements de retraite et ass.	33	1	(1)			33
Provisions pour risques fiscaux et litiges	5			(5)		
Total des provisions	46	6	(1)	(11)		40

() Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

Chacun des litiges connus dans lesquels DIAC SA ou des sociétés du groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Note 9 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

En millions d'euros	12/2016	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	06/2017
			Utilis é es	No n Utilis é es		
Dépréciations sur opérations bancaires	214	78	(45)	(31)		216
Opérations avec la clientèle (sur base individuelle)	183	73	(45)	(28)		183
Opérations avec la clientèle (sur base collective)	31	5		(3)		33
Provisions sur opérations non bancaires	5			(5)		
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	5			(5)		
Total couverture des risques de contreparties	219	78	(45)	(36)		216

(*) *Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 4.

Note 10 : Dettes subordonnées

En millions d'euros	06/2017	12/2016
Titres participatifs	12	12
Total des dettes subordonnées	12	12

La rémunération des titres participatifs émis en 1985 par Diac SA comprend une partie fixe égale au TAM (Taux annuel monétaire) et une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du sous-groupe Diac de l'exercice par rapport à celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100% et 130% du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6.5%.

Note 11 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 06/2017
Actifs financiers	4 334	4 536	6 023	27	14 920
Prêts et créances sur les établissements de crédit	542	795	1 043		2 380
Prêts et créances sur la clientèle	3 792	3 741	4 980	27	12 540
Passifs financiers	5 001	2 873	5 920	112	13 906
Dettes envers les établissements de crédit	4 731	2 462	4 340	100	11 633
Dettes envers la clientèle	25				25
Dettes représentées par un titre	245	411	1 580		2 236
Dettes subordonnées				12	12

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2016
Actifs financiers	4 212	4 075	5 659	24	13 970
Prêts et créances sur les établissements de crédit	886	486	1 149		2 521
Prêts et créances sur la clientèle	3 326	3 589	4 510	24	11 449
Passifs financiers	4 261	3 039	5 439	12	12 751
Dettes envers les établissements de crédit	4 064	2 483	3 861		10 408
Dettes envers la clientèle	21				21
Dettes représentées par un titre	176	556	1 578		2 310
Dettes subordonnées				12	12

Note 12 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13) et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur

En millions d'euros - 30/06/2017	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	14 920		2 380	12 515	14 895	(25)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 380		2 380		2 380	
Prêts et créances sur la clientèle	12 540			12 515	12 515	(25)
Passifs financiers	13 906	12	13 896		13 908	(2)
Dettes envers les établissements de crédit	11 633		11 634		11 634	(1)
Dettes envers la clientèle	25		25		25	
Dettes représentées par un titre	2 236		2 237		2 237	(1)
Dettes subordonnées	12	12			12	

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

En millions d'euros - 31/12/2016	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
Actifs financiers	13 970		2 521	11 457	13 978	8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 521		2 521		2 521	
Prêts et créances sur la clientèle	11 449			11 457	11 457	8
Passifs financiers	12 751	12	12 739		12 751	
Dettes envers les établissements de crédit	10 408		10 408		10 408	
Dettes envers la clientèle	21		21		21	
Dettes représentées par un titre	2 310		2 310		2 310	
Dettes subordonnées	12	12			12	

(*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.

- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si le groupe Diac ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Note 13 : Accords de compensation et autres engagements similaires

Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers

En millions d'euros - 30/06/2017	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	482	(451)	31				31
Créances de financements Réseau (1)	482	(451)	31				31

En millions d'euros - 31/12/2016	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
Actifs	380	(337)	43				43
Créances de financements Réseau (1)	380	(337)	43				43

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspond pour 482 M€ à celles du groupe Renault Retail Groupe en 2017, contre 380 M€ à fin décembre 2016. Leurs expositions sont couvertes à hauteur de 451 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault au groupe RCI Banque.

Note 14 : Engagements donnés

En millions d'euros	06/2017	12/2016
Engagements de financement	1 359	1 066
Engagements en faveur de la clientèle	1 359	1 066
Autres engagements donnés	5	6
Valeurs affectées en garantie	5	6
Total des engagements donnés (*)	1 364	1 072

(*) Dont entreprises liées

9

2

Note 15 : Engagements reçus

En millions d'euros	06/2017	12/2016
Engagements de financement	101	5
Engagements reçus d'établissements de crédit	101	5
Engagements de garantie	5 169	4 612
Engagements reçus d'établissements de crédit	149	150
Engagements reçus de la clientèle	959	910
Engagements de reprise reçus	4 061	3 552
Total des engagements reçus (*)	5 270	4 617
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>3 182</i>	<i>2 803</i>

Garanties et collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Diac mène donc une gestion active et rigoureuse de ses suretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

Note 16 : Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	06/2017	06/2016	12/2016
Intérêts et produits assimilés	263	258	515
Opérations avec les établissements de crédit	15	13	29
Opérations avec la clientèle	105	113	214
Opérations de location financière	142	131	270
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1	1	2
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	(77)	(64)	(138)
Opérations avec la clientèle	(44)	(37)	(79)
Opérations de location financière	(33)	(27)	(59)
Total des intérêts et produits assimilés (*)	186	194	377
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>41</i>	<i>43</i>	<i>86</i>

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

Note 17 : Intérêts et charges assimilées

En millions d'euros	06/2017	06/2016	12/2016
Opérations avec les établissements de crédit	(77)	(80)	(155)
Charges sur dettes représentées par un titre	(14)	(12)	(26)
Autres intérêts et charges assimilés			(1)
Total des intérêts et charges assimilés (*)	(91)	(92)	(182)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(89)</i>	<i>(89)</i>	<i>(176)</i>

Note 18 : Produits (charges) nets des autres activités

En millions d'euros	06/2017	06/2016	12/2016
Autres produits d'exploitation bancaire	212	194	375
Prestations accessoires aux contrats de financement	119	112	216
Produits des activités de services	26	29	58
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	25	23	47
Opérations de location opérationnelle	24	19	42
Autres produits d'exploitation bancaire	18	11	12
dont reprise de provisions pour risques bancaires	6	3	4
Autres charges d'exploitation bancaire	(116)	(113)	(227)
Coûts des prestations accessoires aux contrats de financement	(55)	(53)	(105)
Coûts des activités de services	(22)	(22)	(45)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(22)	(22)	(41)
dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles	(1)		
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	4	(3)	(6)
Opérations de location opérationnelle	(15)	(12)	(26)
Autres charges d'exploitation bancaire	(6)	(1)	(4)
dont dotation aux provisions pour risques bancaires	(5)		(2)
Autres produits et charges d'exploitation non bancaire	(2)	1	
Autres produits d'exploitation non bancaire		1	5
Autres charges d'exploitation non bancaire	(2)		(5)
Total des produits et charges nets des autres activités (*)	94	82	148
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>17</i>	<i>15</i>	<i>27</i>

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Note 19 : Charges générales d'exploitation et des effectifs

En millions d'euros	06/2017	06/2016	12/2016
Frais de personnel	(44)	(40)	(82)
Rémunération du personnel	(18)	(14)	(31)
Charges de retraites et assimilées	(5)	(5)	(9)
Autres charges sociales	(24)	(17)	(36)
Autres charges de personnel	2	(5)	(7)
Crédit d'impôt calculé sur les salaires (CICE)	1	1	1
Autres frais administratifs	(26)	(22)	(51)
Impôts et taxes hors IS	(7)	(6)	(8)
Loyers	(2)	(1)	(3)
Autres frais administratifs	(17)	(15)	(40)
Total des charges générales d'exploitation (*)	(70)	(62)	(133)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	27	28	54

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration, aux dotations et reprises sur Compte Epargne Temps (CET) et pour risques liés au personnel.

Note 20 : Coût du risque par catégorie de clientèle

En millions d'euros	06/2017	06/2016	12/2016
Coût du risque sur financement clientèle	(14)	(9)	(23)
Dotations pour dépréciation	(69)	(59)	(123)
Reprises de dépréciation	66	71	139
Pertes sur créances irrécouvrables	(19)	(29)	(53)
Récupérations sur créances amorties	8	8	14
Coût du risque sur financement des Réseaux		(2)	(1)
Dotations pour dépréciation	(8)	(28)	(39)
Reprises de dépréciation	8	26	47
Pertes sur créances irrécouvrables			(9)
Total du coût du risque	(14)	(11)	(24)

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

Note 21 : Impôts sur les bénéfices

En millions d'euros	06/2017	06/2016	12/2016
Impôts exigibles	(10)	(31)	(33)
Impôts courants sur les bénéfices	(10)	(31)	(33)
Impôts différés	(17)	(8)	(30)
Impôts différés	(17)	(8)	(30)
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices	(27)	(39)	(63)

Le taux effectif d'impôts du Groupe s'établit à 26,67% au 30 juin 2017 contre 36,42% au 30 juin 2016 et 35,39% au 31 décembre 2016.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

La loi de Finances 2017, adoptée le 20 décembre 2016, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. D'ici 2020, le taux normal de l'impôt sur les sociétés de 33,33% sera ramené à 28% auquel s'ajoutera toujours la contribution sociale de 3,3%. Ainsi, les impôts différés du groupe DIAC sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire, soit pour les résultats imposés au taux de droit commun un taux de 34,43% ou 28,92%. L'impact de ce retournement est de 13 millions d'euro à fin juin 2017.

Le montant de CVAE classé en impôts courants sur les bénéfices s'élève à 0,8 M€.

Note 22 : Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 30 juin 2017 n'est intervenu entre la date de clôture et le 28 juillet 2017, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.